



# Accès à la baignade pour les personnes handicapées en fauteuil en PACA : une nette amélioration

**Cette étude a été réalisée avec le soutien du Conseil régional par Laurence Couëpel et Sophie Bourgarel.**



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>OBJECTIFS.....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>METHODOLOGIE .....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>RESULTATS .....</b>	<b>12</b>
4.1.	DE REELS PROGRES POUR L'ACCES A LA BAIGNADE .....	12
4.1.1.	<i>Une forte progression : 12 communes en 2004, 51 communes en 2009 .....</i>	12
4.1.2.	<i>De une à quatre plages par commune équipée .....</i>	14
4.1.3.	<i>Des plages de mieux en mieux équipées.....</i>	14
4.1.4.	<i>Fauteuils au poste de secours .....</i>	17
4.1.5.	<i>Deux à trois mois d'ouverture en moyenne, souvent sept jours sur sept.....</i>	17
4.2.	UNE COMMUNICATION TROP RARE POUR UN DISPOSITIF APPRECIE .....	21
4.2.1.	<i>Peu de communication à propos des fauteuils .....</i>	21
4.2.2.	<i>Un dispositif peu signalé.....</i>	21
4.2.3.	<i>Un personnel souvent municipal.....</i>	26
4.2.4.	<i>Une fréquentation inégale.....</i>	28
4.2.5.	<i>Une préférence pour le Tiralo.....</i>	28
4.2.6.	<i>Un haut niveau de satisfaction .....</i>	29
4.3.	DES UTILISATEURS SATISFAITS, A LA RECHERCHE D'AMELIORATION .....	33
4.3.1.	<i>Le matériel permettant la baignade aux personnes handicapées.....</i>	33
4.3.2.	<i>Quelques freins à l'accessibilité .....</i>	34
4.3.3.	<i>Trop peu de personnel dédié .....</i>	34
4.3.4.	<i>Un accès plus aléatoire aux sanitaires et restaurants.....</i>	35
4.3.5.	<i>Trop peu d'informations .....</i>	35
4.4.	QUELQUES REALITES DE TERRAIN : VISITE SUR 19 PLAGES.....	36
4.4.1.	<i>Le poste de secours, privilégié pour la mise à disposition des fauteuils.....</i>	36
4.4.2.	<i>Différentes pratiques selon le rôle du personnel présent sur les plages.....</i>	36
4.4.3.	<i>Une relative accessibilité sur la plage .....</i>	37
4.4.4.	<i>Informers sur les plages équipées.....</i>	41
4.4.5.	<i>Des structures qui pourraient être au cœur de l'information : les offices de tourisme.....</i>	42
4.4.6.	<i>Des incohérences entre les réponses au questionnaire et les observations .....</i>	42
4.4.7.	<i>Répartition et fréquentation variables .....</i>	43
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>44</b>
5.1.	LISTE DES TABLEAUX .....	46
	<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PLAGES ACCESSIBLES A LA BAIGNADE .....</b>	<b>47</b>
	<b>ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES EQUIPEES PAR LE CONSEIL REGIONAL.....</b>	<b>49</b>
	<b>ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DESCRIPTIF .....</b>	<b>50</b>
	<b>ANNEXE 4: QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION .....</b>	<b>52</b>
	<b>ANNEXE 5 : SITES INTERNET COMMUNAUX .....</b>	<b>54</b>



## 1. Contexte

Cette enquête fait suite à deux premières études réalisées par le CREAMI dans le cadre de sa convention avec le Conseil régional :

- sur l'accessibilité pour les personnes handicapées aux plages, piscines et cinémas en 2004
- sur l'accessibilité aux bains de mer dans les communes du littoral méditerranéen de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2005.

En 2004, 16 plages étaient équipées de fauteuils amphibies, dans seulement 12 communes.

En 2005, une seconde étude a dressé un état des lieux de l'accessibilité potentielle des plages des communes littorales

Suite aux résultats de cette étude, le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur a engagé un programme pluriannuel pour mettre en accessibilité plus de plages le long du littoral et sur les bords des lacs. A cet effet, la région a proposé d'équiper à titre gratuit de fauteuils amphibies (Tiralo et Hippocampe) et de cheminements amovibles aux communes possédant une ou plusieurs plages en bordure de mer ou de lac. Ce programme d'équipement des plages a été réalisé en trois ans, de 2005 à 2007. Sur cette période, 44 plages de 41 communes<sup>1</sup> ont pu ainsi être équipées de fauteuils amphibies et de tapis amovibles, permettant aux personnes handicapées d'avoir un accès à la baignade.

Le Conseil Régional souhaite aujourd'hui s'assurer des conditions de mise à disposition de ces équipements et de la satisfaction des Mairies comme celle des utilisateurs.

---

<sup>1</sup> En 2005, 15 communes ont bénéficié de 2 fauteuils (1 Tiralo et 1 Hippocampe). Parmi elles, 7 ont également bénéficié de tapis amovibles permettant l'accès à la mer par les fauteuils.

En 2006, 15 communes ont bénéficié de 2 fauteuils (1 Tiralo et 1 Hippocampe). Parmi elles, 9 ont également bénéficié de tapis amovibles permettant l'accès à la mer par les fauteuils.

En 2007, 14 communes ont bénéficié de 2 fauteuils (1 Tiralo et 1 Hippocampe). Parmi elles, 11 ont également bénéficié de tapis amovibles permettant l'accès à la mer par les fauteuils.

3 communes ont bénéficié de fauteuils sur deux ans : Hyères, Sainte Maxime et Mandelieu.

## 2. Objectifs

Cette étude a pour objectif de :

- s'informer des conditions de mise à disposition des équipements,
- recueillir des données destinées à l'élaboration d'un guide des plages équipées de fauteuil,
- vérifier l'adéquation des équipements fournis aux besoins des utilisateurs à partir des informations délivrées par les services municipaux chargés du suivi de ce service,
- évaluer la satisfaction des communes par rapport à cet équipement,
- évaluer la satisfaction des utilisateurs (point de vue de personnes à mobilité réduite).

## 3. Méthodologie

Un premier questionnaire a été envoyé afin de permettre l'édition pour l'été 2009 d'une plaquette d'information recensant toutes les plages où la baignade est accessible en PACA<sup>2</sup>. Un second questionnaire d'évaluation a suivi, ne concernant que les communes ayant été équipées par le Conseil Régional, et portant notamment sur la mise à disposition des équipements aux usagers.

### Questionnaire descriptif

Le premier questionnaire a été envoyé par courrier aux 66 communes de PACA disposant d'au moins une plage (littorale ou lacustre) afin de repérer celles où la baignade est accessible aux personnes handicapées.

Les interrogations de ce questionnaire portent sur différentes modalités.

- L'identification : la commune renseigne le nombre de plages où la baignade est accessible aux personnes handicapées, le nom, l'adresse de la ou des plages, ainsi qu'un numéro de téléphone pour les utilisateurs souhaitant se renseigner plus précisément.
- La description de l'accès : la commune précise la présence de places de parking réservées aux personnes handicapées, d'un cheminement praticable permettant de se rendre du parking au lieu de mise à disposition des équipements, ainsi que sur la présence de WC, douches et buvettes accessibles.
- La mise à disposition des fauteuils amphibies : la commune fournit des informations sur les dates, les horaires, ainsi que sur les jours en semaine de mise à disposition de l'équipement adapté.
- Les modalités de mise à disposition : la commune renseigne le lieu de mise à disposition de l'équipement, l'accessibilité à la zone de baignade, ainsi que l'attribution possible du label « handiplage » pour la plage concernée.

---

<sup>2</sup> Voir annexe 1

## Questionnaire évaluatif

Le deuxième questionnaire a été envoyé par courrier aux 41 mairies des communes ayant été équipées par le Conseil Régional.

L'objectif de ce second questionnaire étant l'évaluation de la mise en place du dispositif de fauteuils amphibies, il s'est organisé en quatre grandes parties :

- La première partie porte sur la communication à l'intention des utilisateurs. L'objectif est de savoir si les communes ont une politique de communication relative à l'accessibilité de la baignade.
- La deuxième partie du questionnaire précise les modalités de mise à disposition des fauteuils. Les communes sont interrogées sur l'existence d'une signalisation indiquant la présence de ces fauteuils, ainsi que sur la mise en place effective des fauteuils.
- La troisième partie du questionnaire a pour but de renseigner sur l'utilisation faite de ces fauteuils. Les communes évaluent l'effectif des utilisateurs, en joignant, si elles existent, des statistiques réalisées sur le thème. Le modèle de fauteuil amphibie le plus couramment utilisé est également précisé.
- La dernière partie du questionnaire concerne la satisfaction des communes, des utilisateurs, du personnel chargé de la mise en place du dispositif d'accès à la baignade, ainsi que des utilisateurs habituels des plages. Les communes peuvent enfin exprimer leur souhait de prolonger ou non la mise en place de ce dispositif à l'intention des personnes handicapées.

## Rencontre avec des utilisateurs

Pour s'assurer de la satisfaction des utilisateurs, deux groupes de parole (de type *focus group*) ont été mis en place. Le premier groupe se compose de quatre personnes handicapées vivant à domicile, recrutées au sein de l'APF, et d'une responsable des activités à l'APF. Le second groupe rassemble huit personnes handicapées résidant à la Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) de Bellevue, et une cadre socio-éducative de la MAS. Ces personnes sont principalement atteintes d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMC/IMOC).

L'objectif du *focus group* est de réunir des personnes utilisatrices des fauteuils et de recueillir leur point de vue, leur niveau de satisfaction, ainsi que leur expérience personnelle. Le *focus group* permet une confrontation des opinions et donc une production plus riche du discours grâce aux relances permanentes des participants.

## Visites sur site

Du 10 au 20 juillet, 14 communes (et 19 plages) ont été visitées, afin de visualiser les dispositifs, leur accessibilité, leur utilisation.

Deux responsables de mairies ont été rencontrés, ainsi que, sur les plages, des personnes en charge de la surveillance de baignade ou des fauteuils amphibies.





**En 2009, 74 plages sont équipées de fauteuils amphibies, dont 44 plages par le Conseil régional.**

**Ces plages sont réparties sur 52 communes, contre 12 communes en 2004.**

**Si ces plages ont toutes des fauteuils amphibies, seules un tiers disposent d'un équipement complet adapté qui comprend simultanément le parking, le cheminement, les WC, les douches ainsi que buvette ou restaurant.**

**La majorité des plages met à disposition les fauteuils à partir du mois de juin pour une durée de près de trois mois.**



## 4. Résultats

### 4.1. De réels progrès pour l'accès à la baignade

65 des 66 communes interrogées ont répondu à notre enquête. Les résultats ci-dessous sont issus de l'exploitation des déclarations faites par les mairies.

#### 4.1.1. Une forte progression : 12 communes en 2004, 51 communes en 2009

Cinquante et une villes littorales ou lacustres disposent d'au moins une plage équipée de fauteuils amphibies pour l'été 2009. Ces communes sont répertoriées sur la carte<sup>3</sup> présentée à la page suivante.

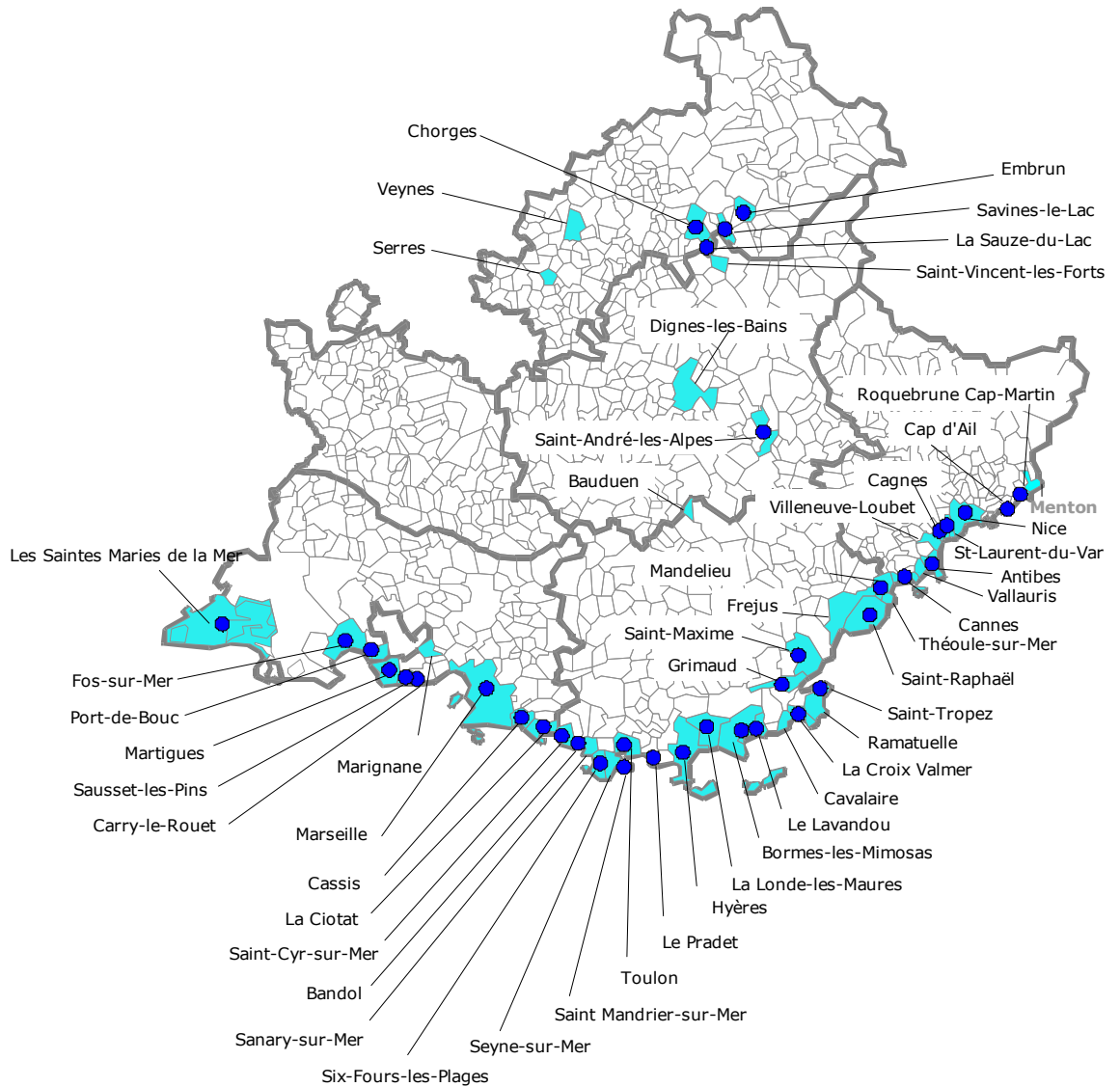
Au total, 74 plages sont accessibles aux personnes en fauteuil.

Quatorze villes ont déclaré ne pas être concernées par cette enquête, car leur topographie ne se prête en général pas à ce type d'aménagement.



---

<sup>3</sup> Une commune ayant déclaré ne pas avoir de plages équipées pour l'accessibilité a pourtant ouvert une plage avec les fauteuils amphibies : Menton, qui figure sur la carte en grisé mais dont les équipements ne sont pas décrits dans ce rapport, faute d'information de leur part.

# Accessibilité à la baignade pour les personnes handicapées



**Légende :**

-  Communes disposant de fauteuils amphibies
-  Communes disposant de WC accessibles sur au moins une de leurs plages



Source: enquête CREAI PACA & Corse, 2009  
Cartographie: CREAI PACA & Corse

#### 4.1.2. De une à quatre plages par commune équipée

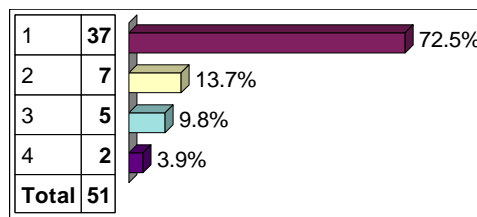
Au total, ce sont 74 plages qui sont accessibles en 2009 en région PACA.

37 communes n'ont qu'une seule plage équipée de fauteuil. 7 communes ont deux plages équipées de fauteuil.

5 communes en ont trois; il s'agit des communes d'Hyères, La Londe les Maures, Le Lavandou, Port de Bouc et Saint-Tropez.

Les 2 communes disposant de 4 plages équipées de fauteuil sont Fréjus et Sainte-Maxime.

**Tableau 1 : nombre de plages par commune**

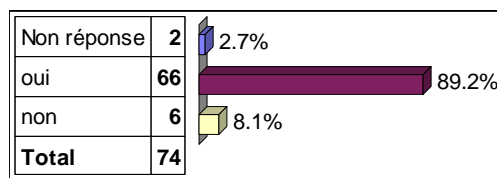


Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Les résultats qui suivent portent sur la totalité des plages équipées de fauteuil (74 plages), les plages d'une même commune n'ayant pas forcément les mêmes caractéristiques.

#### 4.1.3. Des plages de mieux en mieux équipées

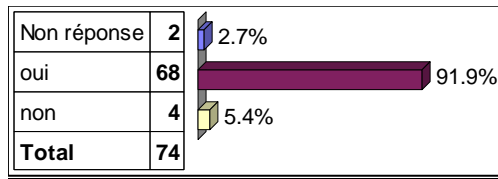
**Tableau 2 : parking pour personne handicapée**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

89% des plages ont des parkings disposant de places réservées aux personnes handicapées. En 2005, seuls trois quarts des plages enquêtées disposaient de places de parking pour personnes handicapées. Soit une évolution en 4 ans de plus de 14%. Cependant, certaines plages ne sont équipées que d'une seule place, ce qui est parfois insuffisant pour permettre une accessibilité correcte de la plage. De plus, les places sont parfois éloignées de l'entrée des plages.

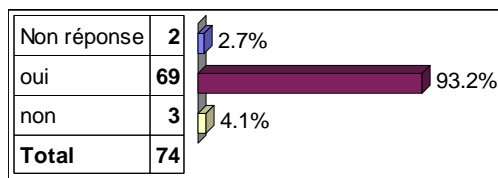
**Tableau 3 : cheminement praticable vers les fauteuils**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

92% des plages dispose d'une zone de cheminement praticable pour les fauteuils roulants, permettant de se rendre du parking jusqu'au lieu de mise à disposition des fauteuils.

**Tableau 4: trajet aménagé jusqu'à la mer**

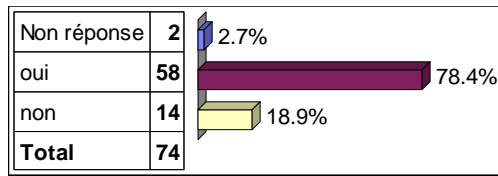


Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Seules 5 plages sur 74 ne possèdent pas de zone de trajet aménagée jusqu'à la mer, ou n'ont pas précisé si elles en possédaient. Ces cinq plages se situant sur des communes différentes, 46 communes disposent d'une zone de trajet aménagée menant à la mer. En 2005, seules 19 communes déclaraient un cheminement menant à la plage et/ou à la mer. Il s'agit là d'un réel progrès.

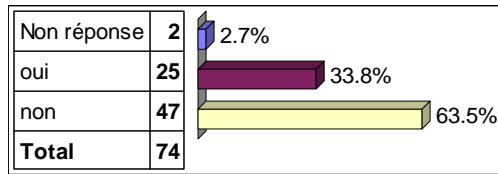
Dans la majorité des cas, ce cheminement est un tapis amovible installé de manière saisonnière. Peu de plages disposent d'un cheminement en dur (béton par exemple).

**Tableau 5: buvette accessible**



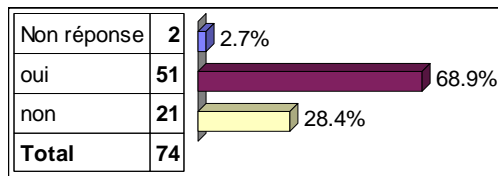
Source : CREAI PACA-Corse, 2009

**Tableau 6: douche accessible**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

**Tableau 7: WC accessible**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Plus des trois quarts des plages disposent d'une buvette ou d'un restaurant accessibles. Plus de deux tiers des plages disposent de WC accessibles (51 plages). Et seulement un tiers des plages disposent de douches accessibles.

En 2005, seule la moitié des communes (soit 25) disposait de toilettes accessibles sur la plage. En 2009, 32 communes possèdent des toilettes adaptées aux personnes handicapées sur les plages.

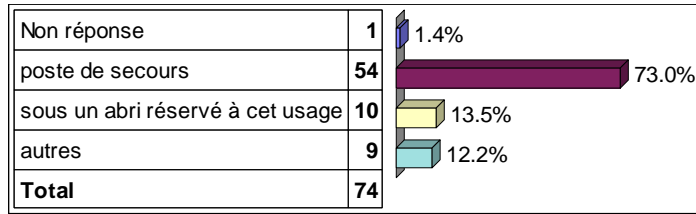
Au total, seulement 16 plages déclarent une accessibilité « totale », avec un parking, une zone de cheminement, des WC, des douches et une buvette accessibles.

Les 58 autres plages disposent d'une accessibilité partielle aux équipements.



#### 4.1.4. Fauteuils au poste de secours

**Tableau 8: Lieu de mise à disposition des fauteuils**



Source : CREA PACA-Corse, 2009

Pour 3 plages sur 4, les fauteuils amphibies sont mis à disposition des utilisateurs au poste de secours sur la plage.

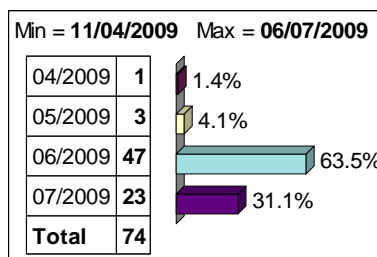
Pour information, selon les plages que nous avons visitées, les fauteuils sont :

- soit visibles devant le poste de secours,
- soit dans le poste de secours. Dans ce dernier cas, les personnes qui passent sur la plage peuvent ne pas voir le dispositif.

Le label Handiplage, qui apporte une information réputée fiable -et diffusée sur Internet- de l'accessibilité des plages, est présent uniquement pour 14 plages. Une des plages labellisées visitée dispose d'un local, à côté du poste de secours, et met bien en vue les fauteuils dont elle dispose. Une pancarte explique les modalités de mise à disposition.

#### 4.1.5. Deux à trois mois d'ouverture en moyenne, souvent sept jours sur sept

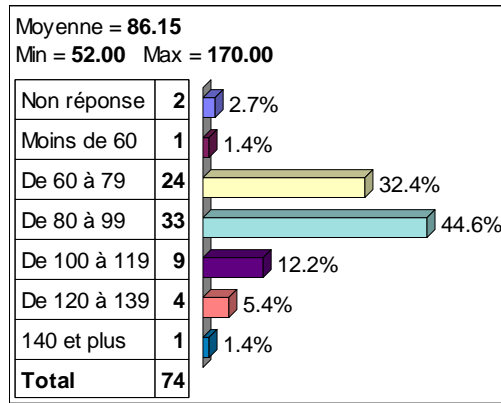
**Tableau 9: début de mise à disposition des fauteuils**



Source : CREA PACA-Corse, 2009

Sur les deux tiers des plages, la mise à disposition des fauteuils débute en juin. Le début de cette mise à disposition s'étale d'avril à juillet, selon les communes.

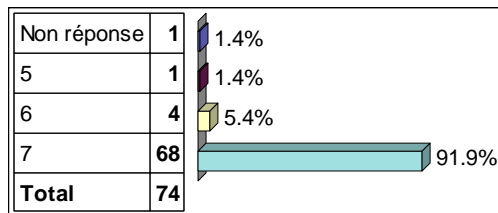
**Tableau 10: Amplitude de l'ouverture du dispositif (en jours)**



Source : CREA PACA-Corse, 2009

Les fauteuils sont mis en place pour une durée moyenne de 86 jours, soit un peu moins de trois mois. En effet, presque la moitié des plages ont une période de mise à disposition comprise en 80 et 99 jours. Une plage, à Ramatuelle, les met à disposition 170 jours, soit plus de cinq mois par an.

**Tableau 11: Jours d'ouverture par semaine**



Source : CREA PACA-Corse, 2009

La quasi-totalité des fauteuils sont disponibles sept jours sur sept.

Une plage laisse les fauteuils à disposition des utilisateurs, mais n'assume pas une prise en charge individuelle les dimanche et jours fériés en raison du trop grand nombre de personnes fréquentant la plage durant ces journées.

Pour les mois de juillet et d'août, l'ouverture des services se fait entre 09h00 et 13h00. L'ouverture débute à 10h pour un peu moins de la moitié des plages, avec une période de mise à disposition des fauteuils amphibies de 8 heures et plus dans une journée pour les deux tiers des plages. L'amplitude de l'ouverture dans la journée varie de 04h30 à 10h.

Pour les 49 plages qui assurent la mise à disposition des fauteuils amphibies en dehors des mois de juillet et août, les horaires ont tendance à être moins étendus. La majorité des plages ne mettent à disposition les fauteuils qu'à partir de 10h. Le temps de mise à disposition est de 8h pour la majorité des plages.



**La communication autour des plages équipées de fauteuils amphibies est rare. Moins de la moitié des communes ont réalisé une plaquette informative.**

**47% des communes signalent le dispositif dans la ville ou sur la plage.**

## 4.2. Une communication trop rare pour un dispositif apprécié

Dans une deuxième phase, un questionnaire de satisfaction a été envoyé uniquement aux communes ayant été équipées de fauteuils amphibies par le Conseil Régional<sup>4</sup>.

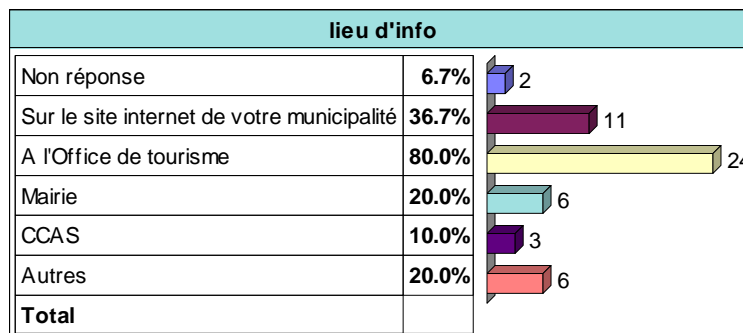
73% des 41 communes interrogées ont renvoyé notre questionnaire rempli, soit 30 communes.

### 4.2.1. Peu de communication à propos des fauteuils

Seules 13 communes éditent une plaquette d'information sur le dispositif des fauteuils amphibies mis en œuvre sur leurs plages, soit à peine plus de 40%.

En dehors de ces plaquettes, les informations sont à disposition à l'Office du Tourisme, lieu le plus fréquemment cité, par 80% des communes.

**Tableau 12 : Lieux d'informations sur les plages équipées de fauteuil**



Source : CREAI PACA-Corse

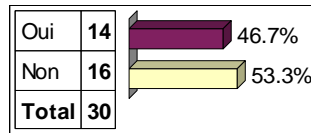
Parallèlement, plus du tiers des communes ont relayé l'information sur leur site internet. Ces informations sont aussi disponibles dans les mairies (20% des cas) et les CCAS (10%). Une commune, celle de Fréjus, a même distribué des plaquettes d'information dans ses campings et chez les kinésithérapeutes de la ville.

### 4.2.2. Un dispositif peu signalé

<sup>4</sup> Les envois de ce second questionnaire ont été faits au 19 mai 2009, avec pour date limite de retour le 21 juin 2009. Une lettre explicative était jointe, informant les personnes concernées des objectifs visés par ce questionnaire. Au 21 juin, 13 communes, sur les 41 ayant reçues le questionnaire, l'ont retourné rempli. Du 22 juin au 21 juillet, des relances téléphoniques ont été effectuées pour les mairies n'ayant pas retourné leur questionnaire. De nouveaux questionnaires ont été envoyés par courrier, fax ou mail quand cela s'avérait nécessaire.

La moitié des communes déclarent avoir mis en place une signalisation indiquant la présence de fauteuils pour personnes handicapées.

**Tableau 13 : Signalisation**



Source : CREA I PACA-Corse, 2009

Sept de ces communes déclarent une signalisation sur au moins deux emplacements de leur commune, cinq sur un seul emplacement.

Seules deux communes ont une signalisation sur quatre lieux différents, à savoir sur la route, le parking de la plage, la plage et le lieu de mise à disposition des fauteuils.

Depuis l'étude de 2005, les équipements se sont très fortement améliorés : une grande majorité des plages dispose d'un parking pour personnes handicapées, de cheminements pour aller jusqu'au lieu de mise à disposition des fauteuil et jusqu'à la mer, ainsi que de WC accessibles aux personne handicapées.

Les améliorations sont progressives : on compte de plus en plus de plages équipées de fauteuils amphibies, et de plus en plus d'équipements adaptés sur les plages équipées.

La communication et la visibilité apparaissent comme le talon d'Achille du dispositif. L'accès à l'information paraît peu organisé, sans espace dédié aux informations concernant l'accessibilité des lieux publics, dont l'accessibilité à la baignade. Trouver l'information est parfois une gageure. Et ce d'autant que les fauteuils ne sont pas toujours visibles sur les plages.



**Le personnel en charge des fauteuils est essentiellement composé de pompiers et de maîtres-nageurs.**

**Plus des trois quarts des personnels sont employés par les mairies.**

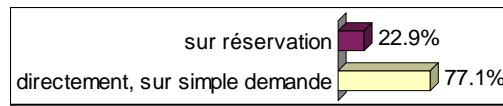
**Il manque du personnel dédié à l'aide et l'accompagnement des utilisateurs.**





#### 4.2.3. Un personnel<sup>5</sup> souvent municipal

**Tableau 14 : Utilisation des fauteuils sur les plages**

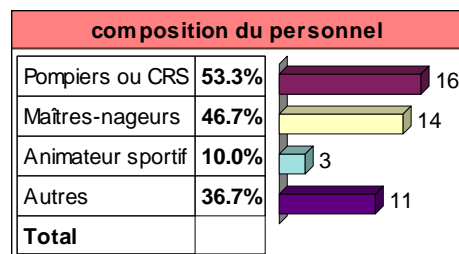


Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Pour plus des trois quarts des plages, les fauteuils peuvent être utilisés sur simple demande. Quelques plages acceptent aussi les réservations.

Nous souhaitons savoir si le personnel dédié à la mise à disposition des fauteuils amphibies était le personnel habituel de surveillance de baignade ou si la commune avait employé une ou plusieurs personnes spécifiquement pour cette mise à disposition. C'est pourquoi les communes ont détaillé la composition de leur personnel de plage.

**Tableau 15 : Composition du personnel**



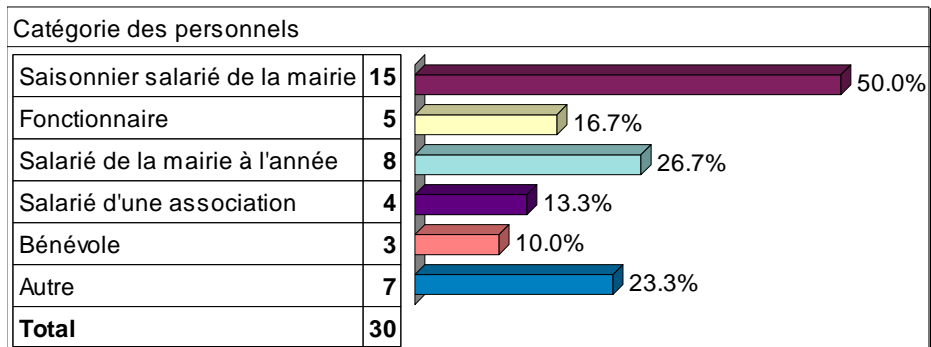
Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Maîtres nageurs et pompiers (ou CRS) sont respectivement présents sur la moitié des plages.

Les animateurs sportifs ne représentent que 10% du personnel des communes.

<sup>5</sup> Nous appelons personnel de la plage toutes les personnes présentes sur les plages, qu'elles soient présentes pour la surveillance des plages, et/ou pour la mise à disposition des fauteuils amphibies.

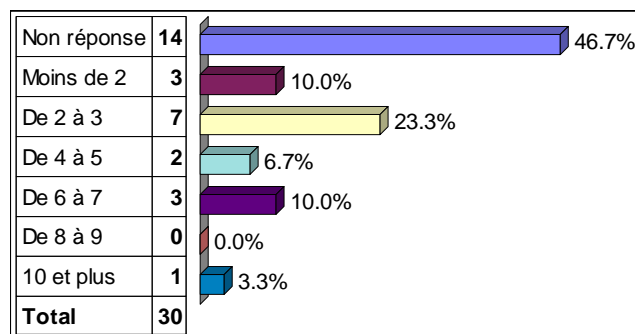
**Tableau 16: Employeurs du personnel de plage**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Plus des trois quarts du personnel est salarié par une mairie. Il est pour moitié saisonnier. Les fonctionnaires et les salariés d'associations représentent chacun environ 15% du personnel de plages. Les bénévoles sont minoritaires : ils ne représentent que 10% des personnels de plage.

**Tableau 17: Membres du personnel formés à l'utilisation des fauteuils**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

La moitié des communes dispose d'un personnel formé à l'utilisation des fauteuils amphibies.

Pour un quart d'entre elles, 2 à 3 personnes sont formées à cette utilisation. Pour 10% des communes, 6 à 7 personnes ont reçu une formation parmi le personnel de plage. Seule la commune de Saint-Tropez déclare plus de 10 employés formés.

La plupart du temps, le personnel n'assure pas un suivi de l'utilisateur. Il met seulement à disposition le matériel.

Les mairies prennent en charge l'entretien des fauteuils tout au long de l'année. Selon les communes, différents services s'en chargent, comme le service technique ou le CCAS. Pendant la période estivale, le personnel de la plage entretient les fauteuils.

Pour une grande majorité des plages, les personnes présentes sur la plage pour assurer la mise à disposition des fauteuils sont les mêmes personnes qui assurent la surveillance de la baignade.

Sur la majorité des plages visitées, les personnes handicapées ne peuvent venir seules passer une journée sur la plage pour se baigner : rares sont les personnes pour accompagner les utilisateurs jusque dans l'eau.

#### 4.2.4. Une fréquentation inégale

Seulement 9 communes ont quantifié l'utilisation des fauteuils amphibies en période estivale.

Sur six plages, les mairies ont recensé moins de 90 utilisations par plage lors de la mise à disposition des fauteuils, pour toute la période d'ouverture (soit en moyenne moins d'une à une utilisation par jour).

Sur deux plages, on a recensé de 90 à 199 utilisations : ce sont les plages des communes de Fos-sur-Mer et de La Ciotat (soit une à deux utilisations par jour).

Une seule plage, celle de Nice, a relevé plus de 360 utilisations sur une période de trois mois<sup>6</sup> (soit en moyenne quatre utilisations par jour). Le personnel qui s'occupe des fauteuils est composé de maîtres nageurs et de détenteurs du brevet de maître nageur-sauveteur. 7 personnes sont formées à l'utilisation de ces fauteuils. La plage dispose d'un parking, de WC et de douches accessibles aux personnes handicapées. La plage est signalée sur la route.

Y a-t-il des raisons à cette inégalité dans la fréquentation des plages équipées ? Concernant les 3 communes les plus fréquentées (Nice, Fos-sur-Mer et La Ciotat), nous avons pu constater que la mise à disposition des fauteuils est appuyée par la présence d'équipements adaptés et d'un personnel formé et présent exclusivement pour cette mise à disposition. Ce sont de plus des plages très fréquentées habituellement.

Cependant, au vu du nombre trop peu important de communes répondantes à notre questionnement concernant les fréquences d'utilisation des fauteuils, il paraît hasardeux de tirer des conclusions générales quant aux raisons qui pourraient expliquer les niveaux de fréquentation du dispositif sur certaines plages.

#### 4.2.5. Une préférence pour le Tiralo

Plus de la moitié des mairies déclarent le Tiralo comme étant le fauteuil le plus utilisé.

L'Hippocampe est par contre utilisé pour un tiers seulement des communes.

---

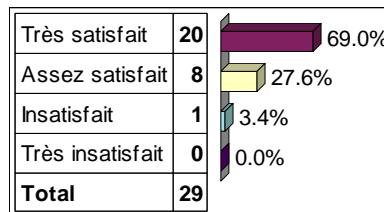
<sup>6</sup> D'autres plages ont des fréquentations supérieures, mais ne nous ont pas transmis de chiffres. Par exemple, une plage de Cannes peut compter en une journée 80 utilisations, grâce à onze fauteuils.

Le choix du fauteuil dépend pour beaucoup du handicap de la personne utilisatrice. Le Tiralo est destiné aux personnes les plus dépendantes. Plus ancien, il est bien connu des personnes en fauteuil, et est probablement plus rassurant, avec ses flotteurs. L'Hippocampe ne concerne que les personnes paraplégiques. De conception plus récente, fait pour des utilisateurs un tant soit peu sportifs, il concerne un public moins large.

De nombreuses personnes utilisent le Tiralo car il permet aussi de passer d'une baignade « passive » à une immersion dans l'eau avec l'aide d'une tierce personne, voire à la nage pour certains paraplégiques.

#### 4.2.6. Un haut niveau de satisfaction

**Tableau 18: Satisfaction de la mairie**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

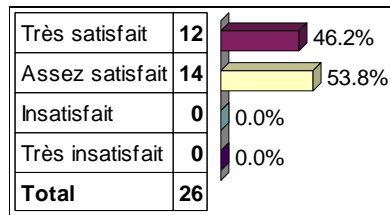
97% des mairies se déclarent globalement satisfaites, (une seule mairie sur toutes les répondantes se dit insatisfaite, sans préciser les motifs). Le dispositif des fauteuils amphibies n'est donc le motif d'aucun mécontentement pour 28 mairies ayant mis en place ce système.

Nous avons rencontré deux responsables de services de mairie (le service des plages et le service communal d'hygiène et de santé) gérant la mise à disposition des fauteuils amphibies d'une grande commune du Var. Cette mairie s'est engagée dans l'accessibilité des plages depuis plusieurs années, à l'initiative du maire précédent. L'équipement en fauteuils amphibies de trois plages de la commune s'inscrit aujourd'hui dans une politique de mise en accessibilité des lieux publics, en accord avec la loi de 2005-102<sup>7</sup>. Dans l'objectif de réaliser une complète accessibilité de la ville, une étude est actuellement mise en place afin d'estimer les travaux à effectuer, ainsi que leurs coûts. La gestion d'une des plages équipées de cette commune est confiée à une association gérant des centres de vacances spécialisés. Cette plage est labellisée handicap mental et sensoriel, et largement accessible aux fauteuils<sup>8</sup>. Elle accueille plusieurs dizaines d'utilisateurs chaque jour, particuliers comme groupes. Le personnel accompagne les personnes dans l'eau. Les retours sont positifs, tant de la part des utilisateurs des fauteuils que des utilisateurs habituels des plages.

<sup>7</sup> Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

<sup>8</sup> La labellisation handicap moteur n'a pas pu être réalisée car la pente d'une rampe d'accès était trop importante. Depuis, la rampe est devenue conforme, mais la demande de labellisation n'a pas été faite.

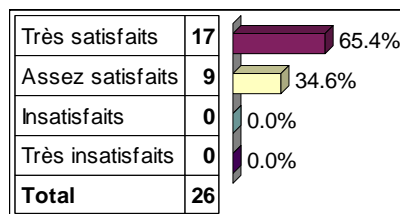
**Tableau 19: Satisfaction du personnel des plages**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Plus de la moitié des mairies ayant répondu déclare que le personnel chargé de la mise en place du dispositif des fauteuils amphibies est assez satisfait.

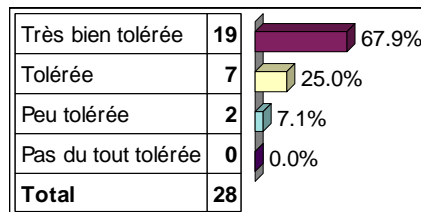
**Tableau 20: Satisfaction des utilisateurs**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Toutes les mairies estiment que les utilisateurs de fauteuils sont globalement satisfaits. Les deux tiers des utilisateurs seraient même très satisfaits.

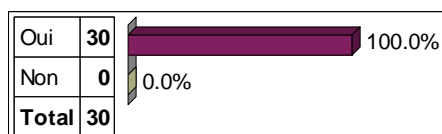
**Tableau 21: Tolérance du public**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Les deux tiers des mairies déclarent que le dispositif des fauteuils amphibies est très bien toléré par les utilisateurs habituels des plages. Seules deux mairies estiment ce dispositif peu toléré.

**Tableau 22: Reconduction du dispositif**



Source : CREAI PACA-Corse, 2009

Sur les 30 mairies répondantes, toutes ont déclaré vouloir reconduire le dispositif des fauteuils amphibies.

La mairie, le personnel de plage, ainsi que les utilisateurs sont tous satisfaits du dispositif des fauteuils amphibies. Ce dispositif étant perçu positivement par la majorité, et toutes les mairies souhaitant le reconduire, elles pourraient éventuellement, sans crainte d'un échec, engager et former du personnel dans le but de s'occuper exclusivement des fauteuils et de leurs utilisateurs.

Les utilisateurs de fauteuils sont tous heureux et satisfaits de l'existence d'un système leur permettant de se baigner.

Il leur apparaît cependant nécessaire de mettre en place des améliorations pour s'adapter aux différents handicaps, car il est bien sûr impossible qu'un modèle unique convienne à chacun.

La visite de 19 plages a permis de mesurer des décalages entre description par les mairies et réalité.



### 4.3. Des utilisateurs satisfaits, à la recherche d'amélioration

Deux groupes d'utilisateurs ont été réunis, afin de recueillir les avis de chacun. Un groupe était composé de membres de l'APF, l'autre de résidents en maison d'accueil spécialisé (MAS). Une analyse thématique a permis de classer le discours des personnes présentes parmi cinq grands thèmes :

1. Le matériel permettant la baignade aux personnes handicapées
2. L'accessibilité à la plage
3. L'accessibilité aux sanitaires et aux restaurants sur la plage
4. Le personnel en charge de la mise à disposition des fauteuils
5. Les informations disponibles concernant les plages équipées de fauteuil

#### 4.3.1. Le matériel permettant la baignade aux personnes handicapées

L'un des problèmes soulevé par une majorité est celui du transfert, pour deux raisons.

La position très basse du fauteuil Tiralo rend le transfert très peu pratique. Ensuite, le poids de certaines personnes accentue la difficulté due à la position basse. Il est donc nécessaire qu'une, voire deux personnes l'assistent pour le transfert.

Ce qui soulève un deuxième point, celui de l'autonomie. Les participants au *focus group* soulignent qu'ils regrettent la sensation de dépendance quand ils sont tirés sur le Tiralo par une tierce personne. De plus, une fois dans l'eau, ils sont immobiles avec de l'eau seulement jusqu'aux jambes. Ils ne peuvent donc rester seuls et dépendent encore de leur accompagnateur pour se déplacer dans l'eau. Ils dépendent également de cet accompagnateur car certains ont tendance à glisser sur le fauteuil et ont donc besoin d'aide pour se remettre en position assise. Ainsi privés de toute possibilité de mouvement, ils n'ont pas l'impression d'une réelle baignade. C'est pour cela que plusieurs utilisateurs ne se servent du Tiralo que pour se mettre à l'eau. Ils utilisent ensuite des brassards ou bien des bouées pour être plus libres de leurs mouvements et avoir une réelle sensation de baignade. Les personnes de petite taille ne peuvent pas utiliser ce fauteuil comme moyen de baignade. En effet, leurs jambes n'atteignent pas l'endroit où caler les pieds. La société Tiralo fournit une toile prolongeant le repose-pied jusqu'à la partie en dessous du siège pour les personnes de petite taille et les enfants, mais cette toile n'est pas disponible sur les plages.

Concernant l'équilibre, il revient assez souvent que les personnes ont peur de basculer et ne trouvent pas le fauteuil assez stable.

Cependant, les utilisateurs disent tous être heureux de pouvoir se baigner tout de même, et que le Tiralo est une belle invention pour eux. Il nécessiterait seulement quelques adaptations pour pouvoir être utilisé par des personnes atteintes de tous types de handicaps.

Un utilisateur décrit la plage idéale, dans l'enceinte de l'hôpital René Sabran, à Hyères (83)<sup>9</sup>. Cette plage est équipée de trois systèmes de mise à l'eau. Du personnel aide et accompagne les utilisateurs. Tout y est accessible : rampes, toilettes, douches, ainsi que zones de cheminement.

#### 4.3.2. Quelques freins à l'accessibilité

L'accessibilité à la plage inclut les parkings ainsi que les rampes d'accès à la plage.

Pour les parkings, malgré la satisfaction concernant certaines plages, souvent, les places de parkings réservées aux personnes handicapées ne sont pas assez nombreuses. Pour les déplacements en groupe (exemple de l'APF notamment), les minibus de plus de 2 mètres de hauteur ne peuvent accéder à certains parkings limités en hauteur.

Concernant les rampes d'accès, la pente est parfois trop forte pour pouvoir remonter seul avec un fauteuil manuel, ce qui empêche la venue de personnes handicapées non accompagnées.

Selon l'avis général, ce ne sont pas les pentes qui posent le plus gros problème. Les utilisateurs se plaignent plus souvent des tapis amovibles qui sont disposés pour permettre aux fauteuils d'accéder à la mer. Ce tapis est souvent occupé par des usagers de la plage qui mettent leurs affaires ou leurs serviettes de plage dessus.

#### 4.3.3. Trop peu de personnel dédié

Concernant le personnel mettant à disposition les fauteuils, tous les utilisateurs sont satisfaits de l'aide apportée pour leur transfert. Ils n'ont jamais eu aucun problème, mais déplorent néanmoins l'absence d'un personnel s'occupant exclusivement des fauteuils qui puisse les prendre en charge en complément de leurs accompagnateurs habituels.

C'est une fois de plus l'autonomie qui est ici mise en jeu, car sans personnel de plage pour les aider, les personnes à mobilité réduite dépendent toujours de leur entourage.

---

<sup>9</sup> Il s'agit d'une plage privée réservée aux personnes handicapées et leurs accompagnants. L'accès se fait avec l'autorisation de l'hôpital.

#### 4.3.4. Un accès plus aléatoire aux sanitaires et restaurants

Les utilisateurs notent qu'en général, l'accessibilité aux sanitaires et restaurants pose quelques problèmes, car toutes les plages ne sont pas équipées de toilettes adaptées aux personnes handicapées. Sur certaines plages, les toilettes accessibles ferment dès que le maître nageur n'est plus présent (*idem* hors saison).

Les utilisateurs résidant en maison d'accueil spécialisé n'utilisent pas les toilettes sur les plages, du fait d'un handicap très lourd. Pour eux, des toilettes accessibles doivent surtout être équipées d'un lève personne, sans quoi il faut deux à trois personnes pour effectuer le transfert. Aucune plage ne dispose de telles toilettes.

Pour les douches, les utilisateurs soulignent leur intérêt pour celles équipées d'un tuyau flexible, qui leur permet un rinçage aisé.

Une utilisatrice se pose la question d'une réelle accessibilité des plages. Elle souligne qu'avec leurs fauteuils, les personnes handicapées ne sont pas libres d'aller et venir sur la plage, car le sable ou les cailloux sont une véritable gêne pour se déplacer facilement. Cette gêne concerne également leurs familles ou les personnes accompagnantes, car ce sont elles qui manipulent le fauteuil sur la plage.

#### 4.3.5. Trop peu d'informations

Enfin, les utilisateurs évoquent la difficulté à trouver des informations relatives à l'accessibilité des plages, informations qui sont souvent incomplètes ou manquant de précisions. Il semble que même dans les offices de tourisme (d'ailleurs pas toujours accessibles), le personnel n'est souvent pas formé au handicap et se retrouve démuni face aux demandes précises de personnes handicapées.

Le constat global quant à la satisfaction des utilisateurs est positif concernant la mise en place d'un système leur permettant l'accès aux baignades. Cela facilite la baignade autant pour eux et que pour leur entourage, car ces derniers peinent moins pour la mise à l'eau et certaines personnes handicapées peuvent se baigner alors qu'elles ne le faisaient pas auparavant.

Les problèmes soulevés relèvent plus de l'ordre de l'organisation autour de la mise en place des fauteuils amphibies. Ces problèmes sont le manque de personnel ainsi que la difficulté d'accès aux informations sur les plages équipées. Les utilisateurs souhaitent également qu'il soit possible d'effectuer des ajustements sur les fauteuils Tiralo pour qu'un maximum de personnes puisse se servir de ces fauteuils.

#### 4.4. Quelques réalités de terrain : visite sur 19 plages

Sur les 41 communes équipées par le Conseil Régional, 14 communes ont été visitées pour rendre compte des modalités de mise à disposition des fauteuils amphibies sur les plages. Cette partie de notre travail permet de saisir la réalité de terrain, afin de bien comprendre les informations obtenues par questionnaire postal. Au total, 19 plages ont été vues.

##### 4.4.1. Le poste de secours, privilégié pour la mise à disposition des fauteuils

Dans la majorité des cas, les fauteuils sont effectivement mis à disposition auprès des postes de secours, par des maîtres nageurs sauveteurs ou des pompiers.

Quelques plages ont un local dédié aux fauteuils et au matériel mis à disposition des personnes handicapées, comme des bouées, des frites ou des parasols. Ces plages sont situées sur des communes employant un personnel voué au dispositif des fauteuils amphibies. Pour une commune, la mise à disposition des fauteuils se fait à la capitainerie du port, situé à côté de la plage équipée de fauteuil.

Les fauteuils sont en général exposés devant le poste de secours ou le local alloué. Cependant, toutes les plages ne sortent pas systématiquement ces fauteuils. La raison invoquée est le manque de fréquentation, les fauteuils ne sont alors sortis que lorsque des personnes viennent demander à les utiliser.

Pour que tout le monde ait connaissance de la présence de fauteuils amphibies à destination des personnes handicapées, il faudrait que les fauteuils soient systématiquement sortis. Aujourd'hui, sur certaines plages, seules les personnes déjà au courant de la présence de ce dispositif savent que les fauteuils se trouvent dans un local et qu'il suffit de les demander.

##### 4.4.2. Différentes pratiques selon le rôle du personnel présent sur les plages

Selon sa formation et son rôle sur la plage, l'intérêt du personnel pour la mise à disposition des fauteuils n'est pas le même.

Le personnel dédié aux fauteuils est en général motivé par une volonté de rendre la baignade accessible à tous. Il est présent pour cette mise en accessibilité et n'a pas en charge la surveillance de la plage, comme ce peut être le cas pour les pompiers ou les maîtres-nageurs.

Pour les plages labellisées (Handiplage ou Tourisme et Handicap), un personnel dédié est nécessairement présent. Il accompagne dans l'eau et aide à toutes les manipulations, que la personne handicapée ne peut réaliser seule. Certaines plages non labellisées ont aussi du personnel dédié. Ce personnel est alors constitué

d'employés de la mairie, du CCAS de la commune ou bien d'une association de la commune, mais il peut aussi être bénévole.

Lorsque les pompiers ou les maîtres nageurs sauveteurs ont en charge la mise à disposition des fauteuils, la situation est toute autre. Ils doivent prioritairement s'occuper de la surveillance des plages. Ils n'ont donc que peu de temps à consacrer aux personnes venues pour utiliser les fauteuils, surtout lorsque la fréquentation des plages est importante. Ils peuvent aider pour le transfert de la personne, mais en aucun cas accompagner les personnes à l'eau.

Pour une mise à disposition optimale des fauteuils amphibies, il serait nécessaire que le personnel en charge de ce dispositif soit présent la mise à disposition des fauteuils mais également pour l'accompagnement et la mise à l'eau.

#### 4.4.3. Une relative accessibilité sur la plage

Les équipements présents sont très variables d'une plage à l'autre.

Seules deux plages visitées ne disposent pas de parking avec des places pour personnes handicapées. Elles étaient très peu fréquentées le jour de notre visite, et le sont probablement en général. On peut donc penser que l'absence de places, qui est un obstacle pour le stationnement des véhicules, est aussi un obstacle à la venue des personnes handicapées, et réduit la fréquentation des plages pour les personnes handicapées.

Dans la grande majorité des cas, un cheminement en dur accessible, mène du parking jusqu'au lieu où sont disponibles les fauteuils amphibies. Cependant, certaines plages en sont dépourvues ou ont un cheminement non-entretenu qui ne permet pas aux personnes handicapées d'accéder à la plage.



Le cheminement est en dur mais le sable recouvre tout. Le passage d'un fauteuil roulant est donc très difficile, voire impossible.

Sur certaines plages encore, le cheminement est présent, comme déclaré dans l'enquête, mais ne permet pas de passer sur la plage à cause d'un obstacle. Par exemple, la jonction entre le cheminement et la plage est une planche en bois qui présente un interstice, et ne permet donc pas aux fauteuils de passer.



Sur une autre plage, un espace est entièrement réservé pour les personnes handicapées et leurs accompagnants. En plus du trajet en dur sur le bord de la plage pour accéder à l'eau, un tapis posé sur le sable permet également de se rendre jusqu'à la mer.

## Accessibilité à la baignade en région PACA



Beaucoup de plages disposent de WC accessibles aux personnes handicapées.

Certains WC accessibles sont fermés à clé, ce qui nécessite de demander la clé au poste de secours. Ces WC sont bien entretenus. Sur une plage visitée, l'entrée nécessite de passer sur une grille en mauvais état, susceptible de s'affaisser sous le poids d'un fauteuil ou de coincer des béquilles.



Certains WC non fermés à clé sont souvent sales, et les personnes handicapées ne les utilisent pas.

Concernant les douches accessibles, la moitié des plages visitées en possède. En majorité, il s'agit des douches normales auxquelles les personnes handicapées peuvent accéder en fauteuil.



Cette douche n'était à l'origine pas accessible à cause d'une marche. Celle-ci a été supprimée par la construction d'une petite pente.

Pour les plages sur lesquelles il n'y a pas de douches accessibles, ce sont souvent les mêmes douches, installées sur le sable, sans cheminement en dur.



Un bon équipement des plages disposant de fauteuils amphibies paraît essentiel pour une utilisation du matériel dans de bonnes conditions. Il est plus agréable pour une personne handicapées de se rendre sur une plage facile d'accès (par la présence de tapis et de cheminement correctement installés) qui dispose de WC et de douches adaptés.

La présence seule des fauteuils ne suffit pas.



#### 4.4.4. Informer sur les plages équipées

La plupart des plages visitées n'affichent aucune signalisation spécifique. Ce n'est qu'une fois sur la plage que les personnes peuvent se rendre compte que des fauteuils sont disponibles, s'ils sont visibles.

Comme nous l'avons précédemment souligné, certaines plages ne sortent pas les fauteuils. Il faut donc savoir par avance que des fauteuils sont sur ces plages. Cependant, l'information n'est que très peu accessible, surtout pour les touristes. En effet, les informations délivrées par les mairies sont souvent accessibles dans le magazine de la commune. A notre connaissance, seules 14 communes mettent ces informations sur le site internet de leur mairie, et selon les sites, l'information est plus ou moins facile à trouver.

Quelques communes avertissent de la présence d'un lieu de baignade accessible, par des panneaux signalétiques sur les routes et/ou par des panneaux à l'entrée des plages.



Sans information, certaines plages qui ne sont habituellement pas très fréquentées n'auront pas d'utilisateurs pour les fauteuils amphibies, alors que les personnes handicapées pourraient préférer se retrouver sur une plage peu fréquentée pour une plus grande tranquillité d'utilisation des fauteuils ainsi que des équipements

annexes. Par exemple, une plage peu fréquentée réduit les possibilités que des personnes s'installent sur les tapis amovibles disposés le long de la plage.

Une large diffusion d'information, comme des affiches en ville, pourrait permettre de pallier à ce problème de fréquentation.

#### 4.4.5. Des structures qui pourraient être au cœur de l'information : les offices de tourisme

Seuls deux offices de tourisme ont été visités. L'information donnée semble dépendre pour beaucoup des personnes à l'accueil. Le personnel ne connaît pas systématiquement l'existence des fauteuils amphibies, surtout l'été, quand sont engagées des personnes pour la saison estivale.

Une information systématique de la mairie à son office de tourisme permettrait de renseigner touristes comme population locale sur toutes les accessibilités à la baignade.

#### 4.4.6. Des incohérences entre les réponses au questionnaire et les observations

Certaines réponses figurant sur les questionnaires envoyés aux mairies ne correspondent pas à la mise en place effective du dispositif des fauteuils amphibies.

Certaines douches et WC dits accessibles ne l'étaient pas lors de nos visites (par exemple : équipement implanté sur le sable sans cheminement spécifique).

Certaines plages ne mettent pas systématiquement leur tapis sur le sable et peuvent parfois garder ce tapis roulé dans le poste de secours.

Enfin, une mairie s'est étonnée de ne pas figurer sur la liste des plages équipées de fauteuil, alors qu'elle l'était effectivement tout l'été 2009. Son service technique avait répondu en Juin 2009 à notre enquête que les fauteuils amphibies ne seraient pas installés pour l'été.

Il semble alors nécessaire de rappeler que ces informations sont des données déclaratives des mairies. Le fait de véhiculer des informations erronées n'est pas pour faciliter l'accès à une bonne information, ce qu'ont souligné des utilisateurs lors de *focus group*. Des informations erronées ou un manque de précision peuvent réserver de mauvaises surprises aux personnes handicapées et les bloquer dans leur déplacement. Par exemple si une plage ne possède pas de tapis alors qu'elle a déclaré en avoir un, la personne ne peut se déplacer sur le sable. Soit elle repart, soit elle se retrouve dans une situation contraignante pour elle ainsi que pour les éventuels accompagnants.

#### 4.4.7. Répartition et fréquentation variables

Le nombre de fauteuils présents sur les plages varie de un fauteuil à onze fauteuils sur les plages qui sont les plus équipées. Celles qui possèdent de nombreux fauteuils sont généralement celles qui accueillent beaucoup de personnes handicapées. Souvent, ces plages accueillent aussi des groupes de personnes venant d'établissement, il leur est donc nécessaire d'avoir à disposition un grand nombre de fauteuils.

La fréquentation selon les plages est très fluctuante. Sur les plages visitées, il semble que les demandes de baignade dans la période estivale puissent varier de zéro personne par jour à 80 personnes par jour selon les plages. Un utilisateur peut garder un fauteuil juste le temps d'une baignade ou, s'il y a peu de demandes, pendant une demi-journée, en faisant des allers-retours dans l'eau. Cela peut se produire avec des familles dont l'enfant est handicapé par exemple.

Cet écart de fréquentation peut-il s'expliquer par la visibilité du dispositif ? Lors de nos visites, les dispositifs les plus fréquentés étaient généralement les plus visibles. Ces plages sont bien équipées, c'est-à-dire qu'elles prennent réellement en charge les personnes en situation de handicap, que ce soit au niveau du matériel ou au niveau du personnel d'accueil. Il est plus simple et agréable de se mettre à l'eau quand des personnes sont là pour aider et accompagner l'utilisateur dans l'eau. Certaines de ces plages bénéficient aussi d'une bonne fréquentation car elles sont anciennement équipées, et donc connues par un plus grand nombre de personnes.

## 5. CONCLUSION

Cette étude a permis d'établir une carte régionale complète<sup>10</sup> des plages facilitant la baignade aux personnes en fauteuil. On constate une nette augmentation du nombre des communes où la baignade est accessible: de 12 communes en 2004 (soit 16 plages), à 22 communes en 2005, pour atteindre 52 communes en 2009 (soit 74 plages).

**Ainsi, la quasi-totalité des communes du littoral méditerranéen proposent au moins une plage équipée de fauteuils amphibies.** Des plages en bordure de lac offrent aussi ce type de facilités.

On compte au total 74 plages équipées de fauteuils amphibies fin 2009. L'initiative du Conseil régional consistant à mettre gratuitement à disposition des communes qui le souhaitent, des fauteuils amphibies ainsi que des tapis amovibles, a permis de sensibiliser les communes à la question de l'accès à la baignade des personnes handicapées. Au-delà des 44 plages publiques équipées par le Conseil régional, ce programme a favorisé le mouvement de mise en accessibilité des plages observé dans cette étude.

L'initiative du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur a été bien accueillie, autant par les communes, le mouvement associatif que les utilisateurs.

Ces derniers sont agréablement surpris d'apprendre que Provence Alpes Côte d'Azur compte un aussi grand nombre de plages où la baignade leur est accessible.

Des efforts sont entrepris par les communes pour mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble des plages et répondre au mieux aux besoins des utilisateurs notamment concernant les installations sanitaires.

Cependant, à ce jour, 23 plages bénéficient d'une accessibilité offrant simultanément un parking, un cheminement adapté, des WC et des douches. Malgré ces bons résultats, il reste encore des progrès à accomplir.

Un fort écart de fréquentation des plages où la baignade est accessible a été observé. A quoi cet écart peut-il être attribué ?

---

<sup>10</sup> La ville de Menton figure sur cette carte car elle a déployé cet été le dispositif des fauteuils amphibies. Cependant, nous n'avons eu aucune information sur celui-ci : il n'a donc pas été pris en compte dans les analyses chiffrées.

Les dispositifs bien signalés, ou encore très bien équipés, disposant de personnel dédié, sont les plus utilisés.

Une meilleure communication augmenterait vraisemblablement le nombre d'utilisateurs, sur les plages les moins fréquentées.

Cette communication devrait se faire à plusieurs échelles : locale bien évidemment, mais aussi régionale, nationale, et surtout au niveau européen. Il paraît important que notre région, qui reçoit plusieurs millions de touristes chaque année, essentiellement en période estivale, fasse connaître les lieux de baignade accessible aux touristes en fauteuil.

Une signalisation de ces plages dans la ville et à l'entrée des plages paraît indispensable. En effet, la majorité des plages équipées visitées souffrent d'un déficit de signalisation.

Enfin, la méconnaissance des handicaps et des nécessités d'adaptation environnementales freinent la qualité de l'accessibilité. Certaines plages se déclarant accessibles lors de l'enquête se sont révélées lors de nos visites plus difficiles d'accès que ce que la description des lieux le laissait imaginer. La qualité de mise en œuvre du dispositif, avec en particulier la présence de personnel dédié, susceptible d'accompagner l'utilisateur pendant la baignade, est primordiale.

Le plus important reste cependant la satisfaction des utilisateurs, qui sont avant tout heureux de pouvoir se baigner. Pour traduire le sentiment général, on reprendra le verbatim d'une utilisatrice « *le tiralo, c'est une belle invention !* ».

## 5.1. Liste des tableaux

Tableau 1 : nombre de plages par commune .....	14
Tableau 2 : parking pour personne handicapée .....	14
Tableau 3 : cheminement praticable vers les fauteuils .....	15
Tableau 4: trajet aménagé jusqu'à la mer .....	15
Tableau 5: buvette accessible .....	16
Tableau 6: douche accessible .....	16
Tableau 7: WC accessible .....	16
Tableau 8: Lieu de mise à disposition des fauteuils.....	17
Tableau 9: début de mise à disposition des fauteuils .....	17
Tableau 10: Amplitude de l'ouverture du dispositif (en jours) .....	18
Tableau 11: Jours d'ouverture par semaine .....	18
Tableau 12 : Lieux d'informations sur les plages équipées de fauteuil .....	21
Tableau 13 : Signalisation .....	22
Tableau 14 : Utilisation des fauteuils sur les plages .....	26
Tableau 15 : Composition du personnel .....	26
Tableau 16: Employeurs du personnel de plage .....	27
Tableau 17: Membres du personnel formés à l'utilisation des fauteuils .....	27
Tableau 18: Satisfaction de la mairie .....	29
Tableau 19: Satisfaction du personnel des plages.....	30
Tableau 20: Satisfaction des utilisateurs .....	30
Tableau 21: Tolérance du public.....	30
Tableau 22: Recondution du dispositif .....	30

## ANNEXE 1 : liste des plages accessibles à la baignade

<b>* Plages équipées par la région entre 2005 et 2007</b>			
<b>Ville</b>	<b>Dé p</b>	<b>Nom de la plage</b>	<b>Adresse de la plage</b>
ANTIBES	06	Plage de la Salis	Boulevard James Willie - 06600 Antibes
	06	Plage du Ponteil	Promenade du Ponteil - 06600 Antibes
BANDOL	83	Plage du Casino	Avenue de la Libération - 83150 Bandol
* BORMES LES MIMOSAS	83	Plage de la Favière	Avenue de la Mer - 83230 Bormes-les-Mimosas
	83	Plage de Cabasson	Route Guy Tezenas - 83230 Bormes-les-Mimosas
* CAGNES SUR MER	06	Plage du Tiercé	Boulevard Kennedy - 06800 Cagnes-sur-Mer
* CANNES	06	Bijou Plage	Esplanade du 8 mai - 06400 Cannes
* CAP D'AIL	06	Plage de la Marquet	Route Marquet / Quartier Fontvieille - 06320 Cap d'Ail
* CARRY LE ROUET	13	Plage du Rouet	Route Bleue, Le Rouet - 13620 Carry-le-Rouet
* CASSIS	13	Plage du Grand Large	Esplanade du Général De Gaulle - 13260 Cassis
* CAVALAIRE	83	Plage du Parc	83240 Cavalaire-sur-mer
	83	Plage du Pardigon	83240 Cavalaire-sur-mer
* CHORGES	05	Plage des Pommiers	Baie Saint Michel - 05230 Chorges
* DIGNE LES BAINS	04	Plan d'eau de Digne les Bains	Route de Nice - 04000 Digne-les-Bains
* EMBRUN	05	Plage du plan d'eau d'Embrun	Chemin du Plan d'Eau d'Embrun - 05208 Embrun
* FOS SUR MER Cedex	13	La Grande Plage	Avenue du Sable d'Or - 13270 Fos-sur-Mer
* FREJUS	83	Frejus plage	En face de l'immeuble Acapulco
	83	Saint Aygulf	Plage Saint Aygulf - 83370 Saint Aygulf
	83	Plage de l'Estel	route nationale 98, proche du restaurant de l'Estel
	83	Plage de la Base Nature	Boulevard de la Mer - 83600 Frejus
GRIMAUD	83	Plage du Gros Pin	RD559 - 83316 Grimaud
	83	Plage du Port Grimaud	Port Grimaud - 83316 Grimaud
* HYERES	83	Les Salins	Port Pothuau - 83400 Hyeres
	83	La Bergerie	Route de Giens - 83400 Hyeres
	83	L'Ayguades, ceinturon est	Boulevard de la Marine - 83400 Hyeres
* LA CIOTAT	13	Plage la Coquille	Esplanade Langlois - Av Franklin Roosevelt / Av Beurivage - 13600 La Ciotat
* LA CROIX VALMER	83	Plage de Gigaro	Boulevard de Gigaro - 83420 La Croix-Valmer
* LA LONDE DES MAURES	83	Plage de l'Argentière	Argentière Est - 83250 La Londe les Maures
	83	Plage de Miramar	Miramar Ouest - 83250 La Londe les Maures
	83	Plage de Tamaris	Tamaris Centre - 83250 La Londe-les-Maures
LA SEYNE SUR MER	83	Plage des Sablettes / St Elme	Isthme des Sablettes - 83500 La Seyne-sur-Mer
* LE LAVANDOU	83	Cavalière	Avenue du Cap Nègre - 83980 Le Lavandou
	83	Plage Centrale	Avenue du Général Bouvet - 83980 Le Lavandou
	83	Saint Clair	Boulevard de la Baleine - 83980 Le Lavandou
* LE PRADET	83	Plage des Oursinières	Avenue P. Danio - 83220 Le Pradet

## Accessibilité à la baignade en région PACA

* LES STES MARIES LA MER	13	Plage des Arènes	13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer
* LES SALLES SUR VERDON	83	Plage Margaridon	Plage Margaridon - 83630 Les Salles-sur-Verdon
* MANDELIEU	06	Plage de la Rague	Avenue du capitaine de corvette Marche - 06210 Mandelieu-la-Napoule
	06	Plage du Château	Avenue Henri Clews - 06210 Mandelieu-la-Napoule
* MARIIGNANE	13	Plage du Jaï	Entre les étangs de Bolmon et de Berre - 13700 Marignane
MARSEILLE	13	Plage du Prado	Avenue Georges Pompidou - 13002 Marseille
* MARTIGUES	13	Plage du Verdon	La Couronne - 13500 Martigues
* MENTON	06	Plage Rondelli	Menton
* NICE Cedex 04	06	Plage du Centenaire	Promenade des Anglais - 06364 Nice
PORT DE BOUC	13	Plage des Combattants	Avenue du Golfe - 13110 Port-de-Bouc
	13	Plage de Bottaï	Avenue F. Mistral - 13110 Port-de-Bouc
	13	plage des Ours	Avenue F. Mistral - 13110 Port-de-Bouc
* RAMATUELLE	83	Plage de Pampelonne	Boulevard Patch - 83350 Ramatuelle
ROQUEBRUNE - CAP MARTIN	06	Plage de Carnoles	
* SAINT ANDRE LES ALPES	04	Plage du Plan	Le Plan / Route de Nice - 04170 Saint-André-les-Alpes
* SAINT CYR SUR MER	83	Plage des Lecques	Centre Plage des Lecques - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer
	83	Plage de la Madrague	Quartier de la Madrague - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer
SAINT LAURENT DU VAR	06	Les Goëlands	Promenade des Goëlands - 06700 Saint-Laurent-du-Var
SAINT MANDRIER SUR MER	83	Plage Saint Asile	Boulevard Saint Asile - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
* SAINT RAPHAEL	83	Beaurivage	83700 Saint-Raphaël
* SAINT TROPEZ	83	Les Canoubiers	Plage des Canoubiers - 83990 Saint-Tropez
	83	Plage de la Bouillabaisse	Plage de la Bouillabaisse - 83990 Saint-Tropez
	83	Les Salins	Plage des Salins - 83990 Saint-Tropez
* SAINT VINCENT LES FORTS	04	Plage du Lac	Lac du Serre-Ponçon - 04340 Saint-Vincent-les-Forts
* SAINTE MAXIME	83	La Croisette	83120 Sainte-Maxime
	83	Le Centre Ville	83120 Sainte-Maxime
	83	La Nartelle	83120 Sainte-Maxime
	83	La Garonnette	83120 Sainte-Maxime
* SANARY SUR MER	83	Plage du Centre Ville	Esplanade - 83110 Sanarary-sur-Mer
* SAUSSET LES PINS	13	Plage des Rives d'Or	Avenue du Général Leclerc - 13960 Sausset-les-Pins
* SAUZE DU LAC	05	Plage du Port Saint Pierre	Port Saint Pierre - 05160 Sauze du Lac
* SAVINES LE LAC	05	Plage du Bourg	Centre du village - 05160 Savines le Lac
* SERRES	05	Base de loisir de Germanette	05700 Serres
* SIX FOURS LES PLAGES	83	Plage de Bonnegrâce	Promenade Ch De Gaulle- 83140 Six-Fours-les-Plages
	83	Plage des Roches Brunes	Corniche de Coudouliès - 83140 Six-Fours-les-Plages
* THEOULE SUR MER	06	Plage du Château	Centre ville, avant le port communal - 06590 Théoule/Mer
TOULON	83	Plages du Mourillon	Quai de Belle-Rive 83000 Toulon
VALLAURIS	06	Plage du Soleil	Avenue des frères Roustan - 06220 Golfe-Juan
* VEYNES	05	Plage du Plan d'Eau	Plan d'Eau des Iscles - 05400 Veynes
* VILLENEUVE LOUBET	06	Plage de la Pierre à Tambour	Face à la gare sncf - 06270 Villeneuve-Loubet



## Annexe 2 :

### Liste des communes équipées par le Conseil régional

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS	83230
VILLE DE CAGNES SUR MER	06800
VILLE DE CANNES	06400
VILLE DE CAP D'AIL	06320
VILLE DE CARRY LE ROUET	13620
VILLE DE CASSIS	13260
VILLE DE CAVALAIRE	83240
VILLE DE CHORGES	05230
VILLE DE DIGNE LES BAINS	04000
VILLE D'EMBRUN	05208
VILLE DE FOS SUR MER	13371
VILLE DE FREJUS	83600
VILLE DE HYERES	83400
VILLE DE LA CIOTAT	13600
VILLE DE LA CROIX VALMER	83420
VILLE DE LA LONDE DES MAURES	83250
VILLE DU LAVANDOU	83980
VILLE DU PRADET	83220
VILLE DES SAINTES MARIES DE LA MER	13460
VILLE DES SALLES SUR VERDON	83630
VILLE DE MANDELIEU	06210
VILLE DE MARIGNANE	13700
VILLE DE MARTIGUES	13500
VILLE DE MENTON	06500
VILLE DE NICE	06364
VILLE DE RAMATUELLE	83350
VILLE DE SAINT ANDRE LES ALPES	04170
VILLE DE SAINT CYR SUR MER	83270
VILLE DE SAINT RAPHAEL	83700
VILLE DE SAINT TROPEZ	83990
VILLE DE SAINT VINCENT LES FORTS	04340
VILLE DE SAINTE MAXIME	83120
VILLE DE SANARY SUR MER	83110
VILLE DE SAUSSET LES PINS	13960
VILLE DE SAUZE DU LAC	05160
VILLE DE SAVINES LE LAC	05160
VILLE DE SERRES	05700
VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES	83140
VILLE DE THEOULE SUR MER	06590
VILLE DE VEYNES	05400
VILLE DE VILLENEUVE LOUBET	06270

## Annexe 3 : questionnaire descriptif



### Accès à la baignade pour les personnes handicapées PLAGES EQUIPEES DE FAUTEUILS AMPHIBIES

Questionnaire à renvoyer avant le 24 avril - CREA, 6 rue d'Arcole, 13006 Marseille

Attention, un seul questionnaire par plage équipée! Si plusieurs plages de votre commune sont équipées de fauteuils amphibies, vous pouvez photocopier ce document, ou nous en faire la demande par mail : [contact@creai-pacacorse.com](mailto:contact@creai-pacacorse.com)

#### Identification

Nom de votre commune

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Sur votre commune, combien de plages disposent de fauteuils amphibies? \_\_\_\_\_

Quelle est le nom de la plage où l'accès à la baignade est possible aux personnes handicapées -plage équipée de fauteuils amphibies-?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Afin d'aider les utilisateurs à trouver cette plage, pourriez vous nous en donner l'adresse?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quel est le numéro de téléphone que les utilisateurs peuvent contacter pour connaître les jours et heures d'ouverture?

\_\_\_\_\_

#### Description de l'accès

Existe t-il des places de parking réservées aux personnes handicapées dans le parking permettant l'accès direct à la plage?

oui  non

Existe t-il un cheminement praticable qui permet d'aller de la place de parking au lieu de mise à disposition des fauteuils amphibies?

oui  non

Les sanitaires de cette plage sont-ils accessibles aux personnes en fauteuil roulant?

oui, WC accessible  oui, douche accessible  non

Sur cette plage, trouve-t-on une buvette ou un restaurant accessible?

oui  non  ne sait pas

#### Mise à disposition des fauteuils amphibies

Pour la saison estivale 2009, à partir de quand comptez vous mettre à disposition ces fauteuils au public? \_\_\_\_\_

Quand pensez-vous arrêter cette mise à disposition?

Quels sont les horaires d'ouverture prévus? \_\_\_\_\_

Quels sont les jours d'ouverture prévus?

lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi  samedi  dimanche

**-suite-**

**Avez-vous définitivement arrêté ces dates et horaires ou sont-ils susceptibles d'être modifiés?**

ces dates/horaires sont définitifs  ces dates/horaires peuvent encore évoluer (barrer la mention inutile si besoin)

**Modalités de mise à disposition**

**Sur la plage, où sont mis à disposition ces fauteuils roulants amphibies?**

proche du poste de secours  proche des sanitaires  sous un abri réservé à cet effet  ailleurs

**Si vous avez répondu "ailleurs", où ces fauteuils sont-ils mis à disposition ?**

---

---

**Le trajet de la zone de mise à disposition des fauteuils à la zone de baignade est-il aménagé?**

oui, trajet en dur  oui, cheminement réversible  non

**Cette plage a-t-elle reçue le label Handiplage?**

oui  non  ne sait pas

**Nous vous remercions d'avoir rempli ce questionnaire!**

**Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, au 04 96 10 06 67, ou par mail : [sb@creai-pacacorse.com](mailto:sb@creai-pacacorse.com). Vous pouvez renvoyer avant le 24 avril ce questionnaire au CREA, 6 rue d'Arcole, 13006, Marseille, ou par fax au 04 96 10 06 69.**

**Merci encore! Si un dispositif en place cet été en faveur des personnes handicapées n'a pas été évoqué, merci de le décrire ci dessous. Et n'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou remarques ci-dessous.**

---

---

---

---

---

---

---

---

**A renvoyer avant le 24 avril 2009 au CREA, 6 rue d'Arcole, 13006, Marseille ou par fax au 04 96 10 06 69, merci!**

**CREAI, Centre inter-Régional d'Etude, d'Action et d'Information sur la handicap et l'inadaptation. Consultez notre site: [www.creai-pacacorse.com](http://www.creai-pacacorse.com)**

## ANNEXE 4: questionnaire de satisfaction



### Evaluation du dispositif de fauteuils amphibies fournis par le Conseil Régional

Questionnaire à renvoyer avant le 21 juin 2009 au - CREA I, "enquête plage", 6 rue d'Arcole, 13006 Marseille, ou par fax au 04 96 10 06 69

#### Identification

Nom de votre commune:

#### Communication

Avez-vous réalisé une plaquette d'information ou un document sur l'accessibilité à la baignade distribuable au public ?

- Oui  Non

Peut-on être renseigné sur le dispositif d'accès à la baignade de votre commune (plusieurs réponses sont possibles) :

- Sur le site internet de votre municipalité  A l'Office de tourisme

Autres

Si 'Autres', précisez :

---

#### Mise à disposition

Une signalisation dans votre commune indique-t-elle la présence de fauteuils amphibies sur la ou les plages équipées ?

- Oui  Non

Si oui, cette signalisation est visible (plusieurs réponses sont possibles) :

- Sur la route qui mène à la plage  Sur le parking de la plage  
 A l'entrée de la plage  Devant le lieu de mise à disposition des fauteuils  
 Autres

Si 'autres', précisez :

---

La demande d'utilisation des fauteuils se fait :

- Sur réservation  Directement, sur place

Les membres qui composent le personnel chargé de la mise à disposition des fauteuils sur la plage sont-ils (plusieurs réponses sont possibles) :

- Pompiers ou CRS  Maîtres-nageurs  
 Animateur sportif  Autres

Si 'Autres', précisez :

---

Ce personnel est-il (plusieurs réponses sont possibles) :

- Saisonnier salarié de la mairie  Fonctionnaire  
 Salarié de la mairie à l'année  Salarié d'une association  
 Bénévole  Autre

Combien sont formés pour l'utilisation de ces fauteuils ?

---

Qui est chargé de l'entretien des fauteuils tout au long de l'année ?

---

## Utilisation des fauteuils

L'été dernier, quel a été le nombre d'utilisateurs de ces fauteuils, par mois ou par période d'ouverture (merci de préciser la période à laquelle vos chiffres font référence) ?

---

Avez-vous réalisé une étude ou disposez-vous de statistiques d'utilisation de ces fauteuils que vous pourriez nous transmettre ?

- Oui  Non

(Si oui, merci de le transmettre au CREAL, "enquête plage" 6, rue d'Arcole 13006 Marseille)

Savez-vous quel est le modèle de fauteuil le plus utilisé ?

- Tiralo  Hippocampe  
 Autre  Je ne sais pas

Si 'Autre', précisez :

---

## Satisfaction

En tant que Mairie, êtes-vous satisfait des fauteuils fournis par le CONSEIL REGIONAL?

- Très satisfait  Insatisfait  
 Assez satisfait  Très insatisfait

Par rapport à cette mise à disposition sur les plages, savez-vous si les utilisateurs de ces fauteuils sont :

- Très satisfaits  Insatisfaits  
 Assez satisfaits  Très insatisfaits

Par rapport à cette mise à disposition sur les plages, savez-vous si le personnel qui en est chargé sur la plage est :

- Très satisfait  Insatisfait  
 Assez satisfait  Très insatisfait

Pour les autres utilisateurs habituels de la plage, pensez-vous que la présence du dispositif de baignade pour les personnes handicapées soit :

- Très bien tolérée  Peu tolérée  
 Tolérée  Pas du tout tolérée

Souhaitez-vous continuer à mettre à disposition ces fauteuils amphibies sur les plages pour les prochaines années ?

- Oui  Non

Si non, pourquoi?

---

## Nous vous remercions d'avoir rempli ce questionnaire!

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, au 04 96 10 06 67, ou par mail : sb@creai-pacacorse.com. Si vous souhaitez recevoir le questionnaire par mail, vous pouvez nous en faire la demande.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

CREAL, Centre inter-Régional d'Etude, d'Action et d'Information sur le handicap et l'inadaptation.

Consultez notre site: [www.creai-pacacorse.com](http://www.creai-pacacorse.com)

## ANNEXE 5 : sites internet communaux

Adresses internet des communes et information sur le dispositif amphibie (liste non exhaustive)

Ville	Site internet	Visibilité info fauteuil amphibie	Adresse du site
BORMES LES MIMOSAS	Site de la commune	très facile	<a href="http://www.bormeslesmimosas.com/">http://www.bormeslesmimosas.com/</a>
CAGNES SUR MER	Site de l'office de tourisme	facile	<a href="http://www.cagnes-tourisme.com/">http://www.cagnes-tourisme.com/</a>
CANNES	Site de la commune	difficulté à trouver	<a href="http://www.cannes.com/index.php?option=com_content&amp;task=view&amp;id=836&amp;Itemid=2457747">http://www.cannes.com/index.php?option=com_content&amp;task=view&amp;id=836&amp;Itemid=2457747</a>
CAP D'AIL	Site du CCAS	très facile	<a href="http://www.ccas-cannes.fr">www.ccas-cannes.fr</a>
CARRY LE ROUET	Non	Non	Non
CASSIS	Non	Non	Non
CAVALAIRE	Non	Non	Non
CHORGES	Non	Non	Non
DIGNE LES BAINS	Non	Non	Non
EMBRUN Cedex	Non	Non	Non
FOS SUR MER Cedex	Site de la commune	très facile	<a href="http://www.fos-sur-mer.fr/Tourisme-balneaire.html">http://www.fos-sur-mer.fr/Tourisme-balneaire.html</a>
FREJUS	Site de la commune	très difficile (mode "recherche")	<a href="http://www.ville-frejus.fr/hermes/actualites/baignade/baignade1.htm">http://www.ville-frejus.fr/hermes/actualites/baignade/baignade1.htm</a>
HYERES	Site de la commune	facile	<a href="http://www.ville-hyeres.fr/visiteur/visiteur.html">http://www.ville-hyeres.fr/visiteur/visiteur.html</a>
LA CIOTAT	Site de la commune	facile	<a href="http://www.mairie-laciotat.fr/php/main_new_api.php?EXEC=3&amp;ID_SESSION=AJL6551&amp;ID_CATEGORY=4211">http://www.mairie-laciotat.fr/php/main_new_api.php?EXEC=3&amp;ID_SESSION=AJL6551&amp;ID_CATEGORY=4211</a>
LA CROIX VALMER	Site de la commune	très facile	<a href="http://www.lacroixvalmer-mairie.com/guide/GuidePratique_Handiplate.html">http://www.lacroixvalmer-mairie.com/guide/GuidePratique_Handiplate.html</a>
LA LONDE DES MAURES	Site de l'office de tourisme	facile	<a href="http://www.ot-lalondelesmaures.fr/fr/les-labels/tourisme-et-handicap.htm">http://www.ot-lalondelesmaures.fr/fr/les-labels/tourisme-et-handicap.htm</a>
LE LAVANDOU	Non	Non	Non
LE PRADET			
LES SAINTES MARIES DE LA MER			
LES SALLES SUR VERDON	Non	Non	Non
MANDELIEU	Non	Non	Non
MARTIGNANE			
MARTIGUES	Non	Non	Non
NICE Cedex 04	Site de la commune	difficulté à trouver	<a href="http://www.nice.fr/Sante-social/Les-actions-publiques/Actions-en-faveur-du-Handicap/(language)/fr-FR">http://www.nice.fr/Sante-social/Les-actions-publiques/Actions-en-faveur-du-Handicap/(language)/fr-FR</a>
RAMATUELLE	Non	Non	Non
SAINT ANDRE LES ALPES	Non	Non	Non
SAINT CYR SUR MER	Site de la commune	simple évocation du dispositif handiplage	<a href="http://www.saintcyrsumer.fr/1-87-Les-plages.php">http://www.saintcyrsumer.fr/1-87-Les-plages.php</a>
SAINT RAPHAEL			
SAINT TROPEZ	Site de la commune	très facile	<a href="http://www.saint-tropez.fr/fr/Meretport/Lesplages/tabid/346/Default.aspx">http://www.saint-tropez.fr/fr/Meretport/Lesplages/tabid/346/Default.aspx</a>
SAINT VINCENT LES FORTS			
SAINTE MAXIME			
SANARY SUR MER			
SAUSSET LES PINS	Non	Non	Non
SAUZE DU LAC	Non	Non	Non
SAVINES LE LAC	Non	Non	Non
SERRES			
SIX FOURS LES PLAGES	Non	Non	Non
THEOULE SUR MER	Site de la commune	très facile	<a href="http://www.ville-theoulesurmer.fr/index.php?id=2757">http://www.ville-theoulesurmer.fr/index.php?id=2757</a>
VEYNES	Site de l'office de tourisme	très facile	<a href="http://www.theoule-sur-mer.org/index.php?id=5965">http://www.theoule-sur-mer.org/index.php?id=5965</a>
VEYNES	Non	Non	Non
VILLENEUVE LOUBET	Site de la commune	très difficile (mode "recherche")	<a href="http://www.villeneuveoubet.fr/vie-municipale/securete-generale/">http://www.villeneuveoubet.fr/vie-municipale/securete-generale/</a>
VILLENEUVE LOUBET	Site de l'office de tourisme	très facile	annexe 3



---

**CREAI PACA et Corse**

6 rue d'Arcole - 13006 Marseille

Tél : 04 96 10 06 60

Fax : 04 96 10 06 69

e-mail : [contact@creai-pacacorse.com](mailto:contact@creai-pacacorse.com)

Site : [www.creai-pacacorse.com](http://www.creai-pacacorse.com)